

Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

> Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission « Données » du CNIG

Compte-rendu de réunion du 11 Septembre 2014

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Solange CHARPENTIER	DDTM50		
Anne Marie CLEMENT	Métropole Nice Côte d'Azur	□audio	
Carole TAURIAC	Métropole Nice Côte d'Azur	□audio	
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF		
Aline CLOZEL	Grand Avignon / CRIGE PACA		
Dominique ESNAULT	ADAUHR		
Simon HAVARD	DDT 49		
Benoit GOURGAND	Cerema / DTecTV		
Franck TOUYAA	Ville de Cergy / AITF		
Arnauld GALLAIS	Cerema / DTer Ouest		
Bruno FORGET	SIEEA		
Grégoire VOURC'H	ВМО		
Pascal CHEVALOT	AGURAM		
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		
Nolwenn JUHEL	Lorient – PM Urba GéoBretagne	□visio	
Youna GEFFRAY	Lorient – PM Urba GéoBretagne	□visio	
Frédéric TAHIER	DGALN / Bureau Urbanisme		
Marie TANNEAU	ESRI France - Arcopole		

Ordre du jour :

- Validation de CR de la dernière réunion
- Flux WFS Profil Urba pour le Géoportail de l'urbanisme (A. Gallais)
- Présentation de la carte interactive Métropole Nice Côte d'Azur (A-M. Clément)
- Nouvelles codification et sous-classification (N. Juhel)
- Evolutions suite à la loi ALUR, POA (A. Cocquière)
- Validation du standard CNIG PLU & CC V2014
- Points divers : fichier modèle XML de saisie de métadonnées, tableau de correspondances CNIG / INSPIRE, implémentation PLUi,...

1. Validation du CR précédent et prochaine réunion

Remarques sur le CR de la précédente réunion : Le jeu-test du PLUi de Saint-James est en attente (S. Charpentier).

Rappel: la page GT DDU sur le site du CNIG: http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Prochaines réunions : 5 novembre 2014 et 7 janvier 2015 à la maison de la Bretagne

2. Flux WFS Géoportail de l'Urbanisme

Il s'agit de standardiser un flux WFS avec un profil urbanisme conforme aux standards CNIG PLU, CC et SUP. Il s'agit d'une demande initiale du GT Utilisateurs du GPU (relayée notamment par GéoBretagne).

Le développement, mis en œuvre par la cellule de normalisation de l'IGN, sera soumis à la validation du « GT DDU » de la commission « Données » et du « GT Services web » de la commission « RMO » (Règles de mise en œuvre) du CNIG.

Dans GPU V1 le dépôt de documents d'urbanisme s'effectue par téléversement direct. L'alimentation automatique pourra s'appuyer sur un abonnement ATOM (type syndication RSS) testé et mis en œuvre dans GPU V2.

Le service WFS permettra des flux de données entre les IDG et le Géoportail de l'urbanisme V2 (mi-2015).

Pour standardiser le flux WFS il convient de définir les unités d'échange, spécifier les opérations obligatoires, harmoniser la description des données publiées et du service, etc. L'équipe développement vise le WFS de niveau 2. Le format d'échange utilisé sera le GML. Les livrables attendus sont : la spécification du profil WFS urba, le schéma GML, etc. Voir la présentation jointe « Standardisation du portage des documents d'urbanisme dématérialisés par un flux WFS ».

Une deuxième présentation est prévue au GT DDU de novembre pour avis technique. L'équipe de développement compte soumettre la spécification pour validation aux commissions « RMO » et « Données » de décembre.

3. Cartographie interactive de l'urbanisme de Nice Métropole

http://sig.nicecotedazur.org/arcopole/public?app=signca_plu

Les communes de l'agglo s'appuient sur la sémiologie de la ville de Nice pour tous les PLU. L'interface est très conviviale et la cartographie reste très lisible tout en étant complète, offrant des informations tant pour le grand public que pour les professionnels.

Le projet a été initié par Denis Delerba et Olivier Martucci. Les données d'urbanisme respectent le standard CNIG V2012, il s'agit d'une dématérialisation après élaboration des documents d'urbanisme.

les technologies employées sont ArcGIS Server et Flex (flash).

Sur la base de cet exemple, le GT DDU s'accorde sur la nécessité d'améliorer l'annexe sémiologie graphique du standard CNIG. Il s'agit d'actualiser, de détailler les symbolisation, sans non plus aller trop loin dans la spécification.

Anne-Marie Clément propose de piloter ce chantier en établissant une proposition basée sur différents niveaux d'information à l'échelle d'un territoire métropolitain (à l'instar de Nice Côte d'Azur : 1480km², 36 POS/PLU et 8 CC de densité très variable).

20/06/14 2 / 5

Anne-Marie coordonnera les suggestions d'améliorations pour la partie sémiologie du standard.

- M. Taneau précise que Arcopole est actuellement basé sur le standard CNIG 2012
- F. Touyaa indique que la ville Cergy utilise Arcopole et suggère un changement de sémiologie aux petites échelles pour ne plus faire apparaître que des liserés.

4. Nouvelles codification et sous-classification

1/ Proposition d'ajout d'un TYPEZONE « M » pour les espaces maritimes (G. Vourc'h – BMO) ==> le standard s'appuie uniquement sur le code de l'urbanisme pour éviter toute interprétation, **cette proposition n'est pas retenue**.

2/ Proposition de développer les DESTDOMI avec les activités ferroviaires, portuaires, militaires, aquacoles, etc. suivant les besoins exprimés par Brest et Lorient
==> la vocation de l'attribut DESTDOMI étant de permettre la généralisation (plutôt que de détailler l'information), cette proposition n'est pas retenue.

La solution palliative à ces deux propositions est de créer des attributs optionnels, comme le standard le permet.

3/ N. Juhel et Y. Geffray indiquent que distinguer DESTDOMI 01 (habitat) et 03 (destination mixte) pose problème. S. Havard pointe le risque de voir apparaître de plus en plus de 03 (destination mixte) dans les nouvelles générations de PLU numérisés.

4/ Suivant la classification du Pôle Métier GéoBretagne, **A. Gallais a intégré les sous-** classifications de prescriptions et de périmètres d'information dans les attributs optionnels TYPEPSC2 et TYPEINF2.

TYPEPSC2 est une sous-classification de TYPEPSC. Exemple : 05-01 Espaces Verts, etc. Le groupe souhaite reprendre strictement les dénominations du code de l'urbanisme pour ce qui concerne la sous-classification des emplacements réservés.

==> L'ensemble des commentaires et suggestions concernant les sousclassifications sont attendus très rapidement (sous 10 jours, si possible).

V. Rouillard propose d'énumérer toutes les dénominations, par exemple pour 07 : arbre remarquable, petit patrimoine, etc.

Le groupe propose une occurrence 99 (autre) pour les sous-classifications des prescriptions de type 7 (éléments de paysage) et 11 (limitations particulières d'implantation des constructions).

5. Validation du Standard V2014

S. Havard a soumis le standard au réseau géomatique des Pays de Loire, il en résulte de nombreuses observations. A. Clozel a également transmis ses remarques. *Ainsi que J. Lemoine (DDTM 44) après la réunion*.

- 1/ Page 19 à 23 : F. Tahier et A. Cocquière complèteront les références législatives.
- 2/ harmonisation PLU / CC : doc urba et doc urba com (fait)
- 3/ Le PLUI est considéré comme un PLU particulier pour A. Cocquière. On n'ajoute pas d'occurrence PLUI.
- 4/ Page 71 : dans l'astuce d'accès aux articles du réglement, ajouter que l'accès privilégié

20/06/14 3 / 5

GT DDU CNIG

est celui par le sommaire permettant d'accéder à chaque chapitre du document. 5/ B. Forget relève le problème du même code Edigéo H_17_0_1 pour deux tables différentes

==> mettre H_17_0_2 pour doc_urba_com et H_17_1_2 pour secteur CC

6/ Standard CC : pourquoi pas de « LIBELONG » pour CC ? A ajouter ? ==> A priori non retenu

7/ D. Esnault, S. Charpentier et le GT DDU : le dossier « 3_Reglement » doit stocker le plan de zonage, il sera nommé « reglement_graphique ». A Gallais interroge sur le volume de données à ne pas dépasser... 20 Mo ?

8/ N. Juhel : tout ce qui se rapporte aux prescriptions va aussi dans le dossier3 Reglement ==> c'est fait

9/ F. Touyaa propose d'étendre les attributs TXT à plus de 10 caractères

==> S'agissant d'étiquettes (de longueur nécessairement limitée) cette proposition n'est pas adoptée.

10/ S. Havard relève une incohérence dans le standard CC : NOMREG est C80 au lieu de C8

11/ Page 47 : secteur_CC : les occurrences ont 2 caractères et on spécifie C3 ==>mettre C2

12/ Page 33 PLU : Ah et Nh : harmoniser en indiquant : L123-1-5

13/ Page 35 : question des ER avec « éléments de continuité écologique et trame verte et bleue » : il y a problème entre les occurrences 5, 8 et 25 des prescriptions

==> F. Tahier clarifiera la situation.

14/ Prescription d'occurrence 16 mettre « agricole » entre parenthèses.

15/ Geobretagne souhaite une clarification de la distinction entre les occurrences 11 et 15 ==> intégrer une note de bas de page : « L'occurence 11 concerne les limitations particulières d'implantation des constructions. L'occurrence 15 concerne les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives et fait uniquement référence aux règles s'appliquant au titre des articles R123-9 6° et 7° et R123-11. En pratique on codera en 11 tout ce qui ne va pas en 15 » 16/ Ajouter une occurrence 29 « densité minimale »

==> Y. Geffray envoie une proposition

17/ Ajouter une occurrence 30 « biotope »

==> F. Tahier envoie une proposition

18/ Page 27 : utiliser le terme générique « document d'urbanisme »

19/ Page 65 : Préconiser les formats bureautiques éditables ET pdf (pas seulement pdf) Le prestataire livrera (...) les fichiers de texte, spécifiés à l'article 2, (...) : soit dans un format bureautique éditable, soit au format PDF obtenu par export depuis un traitement de texte, mais en aucun cas par scannage de document papier.

20/ Ajouter la sémiologie graphique des zones Ah et Nh.

Le standard CNIG PLU et CC est validé par le GT DDU sous réserve de la prise en compte de ces remarques.

Il sera présenté à la commission Données du CNIG du 2 octobre.

6. Impact de la Loi ALUR sur le Standard CNIG

1/ A. Cocquière rend compte des impacts de la Loi ALUR sur le Standard CNIG. La plupart des références législatives ont déjà été intégrées dans le document.

==> F. Tahier en fait une relecture.

2/ Des précisions sont apportées par rapport au PLU intercommunal : on prévoit l'insertion

20/06/14 4 / 5

d'une nouvelle pièce : le Programme d'Orientation et d'Action. (et le dossier 6_POA correspondant).

3/ Le POS devrait disparaître au 27 mars 2017 si la commune s'est engagée sur une révision de POS en PLU. Lorsqu'aucune procédure n'est engagée, le POS deviendra caduque au 1er janvier 2016.

4/ ALUR entraîne la disparition du COS, des zones à densité maximale et des superficies minimales des terrains constructibles.

5/ Le Document d'Aménagement Commercial a disparu et est revenu avec la Loi Pinel sous la forme du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, qui n'est pas obligatoire. Notons qu'en l'absence de SCOT, le PLUi précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal. A cette occasion, il peut prévoir un DAAC (qui figurera dans ce cas, parmi les OAP).

7. Points Divers

Le <u>Tableau de correspondance CNIG / INSPIRE</u> n'a pas évolué depuis le dernier GT DDU. A. Gallais participera au GT « Liste de codes INSPIRE » animé par Benoît David, afin de compléter les listes de code INSPIRE pour celles qui le nécessitent, comme prévu par les spécifications INSPIRE.

Modèle de saisie des métadonnées INSPIRE :

Les consignes de saisie des métadonnées et le modèle XML correspondants sont sur le site du CNIG.

Les métadonnées devront obligatoirement accompagner le téléversement sur le GPU. Le modèle xml de métadonnées à été créé par GéoBretagne. Il peut être affiché et édité sur le Géoportal INSPIRE : http://inspire-geoportal.ec.europa.eu/

D. Esnault a rédigé un mode d'emploi. Cet outil web permet d'éditer le modèle XML de métadonnées pour le vérifier et le finaliser

==> D. Esnault propose de « neutraliser » le modèle XML de métadonnées par rapport aux éventuelles spécificités résiduelles de GéoBretagne.

Pour mémoire, S. Charpentier a proposé de le tester dans Géo-IDE Catalogue.

20/06/14 5 / 5